



Publié le : 08/10/2025

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 25 septembre 2025

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 18 septembre 2025, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61.

La séance est ouverte à 18h03 et levée à 21h07

Étaient présents : **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°69), Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n°69), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, , Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°69), M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°68 incluse), Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Nadia GARNIER, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°69), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°42 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 62), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°5), M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, , Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Chaleze :** M. René BLAISON, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** M. Martial DEVAUX, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN, **Francois :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT (à compter de la question n°5) , **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, , **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN (à compter de la question n°5) , **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°48 incluse), **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Torpes :** M. Denis JACQUIN, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY, **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI, **Vieilley :** M. Franck RACLOT, **Vorges-Les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

Étaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS **Besançon :** M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI, M. François BOUSSO, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Karine DENIS-LAMIT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, Mme Marie LAMBERT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, M. Yannick POUJET, M. Gilles SPICHER, Mme Sylvie WANLIN **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Brailans :** M. Alain BLESSEMILLE, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINÉAU, **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champoux :** M. Romain VIENET, **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK, **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **Gennes :** M. Jean SIMONDON, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **Larnod :** M. Hugues TRUDET, **Mamirolle :** M. Cédric LINDECKER, **Marchaux-Chaufontaine :** M. Patrick CORNE, **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT, **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Rancenay :** Mme Nadine

DUSSAUCY, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER , **Thise** : M. Pascal DERIOT, **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Aurélien LAROPPE

Procurations de vote : **Audeux** : Mme Agnès BOURGEOIS à M. Olivier LEGAIN, **Besançon** : M. Hasni ALEM à M. André TERZO, M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°68 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°68 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. François BOUSSO à M. Benoit CYPRIANI, Mme Claudine CAULET à M. Aurélien LAROPPE, Mme Aline CHASSAGNE à M. Nathan SOURISSEAU, M. Ludovic FAGAUT à Mme Claude VARET (à compter de la question n°69), Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Jean-Hugues ROUX, Mme Valérie HALLER à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°68 incluse), Mme Marie LAMBERT à Mme Christine WERTHE, Mme Myriam LEMERCIER à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 43), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN, M. Yannick POUJET à Mme Frédérique BAERHR, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (à compter de la question n° 5), Mme Juliette SORLIN à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Gilles SPICHER à Mme Pascale BILLEREY, Mme Sylvie WANLIN à Mme Julie CHETTOUH
Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT à M. René BLAISON, **Fontain** : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS à M. Jean-Pierre JANNIN, **Gennes** : M. Jean SIMONDON à M. Vincent FIETIER, **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND à M. Eloy JARAMAGO, **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN, **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ à M. Jean-Michel CAYUELA, **Montferrand-Le-Château** : Mme Lucie BERNARD à Mme Lorène GAGLILOLO, **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT à M. Franck RACLOT, **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE à M. Gilles ORY, **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN à Mme Anne OLSZAK (jusqu'à la question n°4 incluse), **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD.

Délibération n°2025/2025.00275

Rapport n°21 - Actualisation de la liste des emplois permanents (LEP) suite à la création d'un emploi à la Direction Economie Innovation et Territoires, au recalibrage de 2 emplois au Département Urbanisme, à la création d'1 emploi au Service Aide aux Communes et à la création de 2 emplois à la Direction des Systèmes d'Information au sein de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole

Actualisation de la liste des emplois permanents (LEP) suite à la création d'un emploi à la Direction Economie Innovation et Territoires, au recalibrage de 2 emplois au Département Urbanisme, à la création d'1 emploi au Service Aide aux Communes et à la création de 2 emplois à la Direction des Systèmes d'Information au sein de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n°1	03/09/2025	Favorable
Bureau	11/09/2025	Favorable

Inscription budgétaire
« Charges de personnel »

Résumé : Il appartient au Conseil de Communauté de fixer les emplois nécessaires au fonctionnement des services. Il est proposé l'actualisation de la Liste des Emplois Permanents suite à la création d'1 emploi à la Direction Economie Innovation et Territoires, au recalibrage de 2 emplois au Département Urbanisme, à la création d'1 emploi au Service Aide aux Communes et à la création de 2 emplois à la Direction des Systèmes d'Information (dont l'un sera compensé par la suppression d'un poste de directeur territorial dans le cadre d'un départ en retraite en 2026) au sein de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole.

Ces évolutions ne concernent que le budget principal et représentent une augmentation de 207 K€ des dépenses de personnel pour un coût de 183 K€ en année pleine, une fois les recettes CAF déduites.

Récapitulatif

Filière Cadre d'emploi ou métier	Emplois ouverts	dont emplois à Temps Complet	Evolution	Emplois ouverts après évolution	dont emplois à Temps Complet
Budget Principal	1079	1044	+4	1083	1048
BA Transport	12	12		12	12
BA Déchets	241	241		241	241
BA Eau	95	95		95	95
BA Assainissement	104	104		104	104
BA Chauffage urbain	4	4		4	4
Somme :	1535	1500		1539	1504

I. Direction Economie Innovation et Territoires

Suite à une réorganisation de la direction, soumise et validée en Comité Social Territorial en date du 2 septembre 2025, il est proposé de créer un poste de Chef de service Enseignement Supérieur Recherche Innovation et Vie Etudiante.

Il est donc proposé de créer un emploi d'attaché, catégorie A, filière administrative, grade de référence attaché principal à temps complet dans les effectifs de Grand Besançon Métropole.

Cette création a un coût en année pleine de 78 K€

II. Département Urbanisme

Suite à une réorganisation du département, soumise et validée en Comité Social Territorial en date du 2 septembre 2025, il est proposé de créer un poste de responsable de secteur au sein du service PLUI et atelier d'urbanisme en recalibrant un poste de géomaticien et de créer un poste de contrôleur de conformité en recalibrant un poste de concepteur projeteur.

Il est donc proposé de créer un emploi d'ingénieur (responsable de secteur), catégorie A, filière technique, grade de référence ingénieur, et un emploi d'agent de maîtrise (contrôleur de conformité), catégorie C, filière technique, grade de référence agent de maîtrise principal à temps complet dans les effectifs permanents de Grand Besançon Métropole. Et de supprimer 2 emplois de technicien (Concepteur projeteur et géomaticien), catégorie B, filière technique, grade de référence technicien principal de 1^{ère} classe.

Ces recalibrages ont un coût en année pleine de 4 K€.

III. Service Aide aux Communes

Dans le cadre de la préparation et de la mise en œuvre de la future Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2027-2031, il est proposé la création d'un poste de chargé de coopération. Cette fonction a pour objectif principal de piloter la démarche partenariale, en assurant la coordination entre la collectivité, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et l'ensemble des acteurs du territoire concernés par les politiques enfance, jeunesse, parentalité, handicap, animation de la vie sociale, etc.

Le chargé de coopération aura notamment pour missions : la préparation et la conduite du diagnostic partagé du territoire ; l'animation des instances de concertation et de suivi ; la co-construction des axes stratégiques de la CTG 2027-2031 avec les partenaires locaux ;

Le suivi de la mise en œuvre opérationnelle de la convention et l'évaluation des actions engagées.

Il est donc proposé de créer un emploi d'attaché, catégorie A, filière administrative, grade de référence attaché à temps complet dans les effectifs de Grand Besançon Métropole. Ce poste, sera placé au sein du service Aide aux communes.

Cette création représente une dépense de 60 K€, dont le coût est réduit par des recettes de la Caisse d'Allocation Familiale qui finance ce poste à hauteur de 50 % (dans la limite de 24 K€).

IV. Direction des Systèmes d'Information

Dans le cadre du départ à la retraite du directeur de la Direction des Systèmes d'Information, l'organisation de l'équipe doit évoluer. L'actuel poste de directeur adjoint, qui assurait jusqu'à présent une partie des missions de chef de projet informatique, sera consacré désormais à temps plein à des fonctions de directeur adjoint. Afin de garantir la continuité et la bonne conduite des projets informatiques, un poste de chef de projet informatique est donc créé.

Il est donc proposé de créer 1 emploi d'ingénieur (chef de projet informatique), filière technique, catégorie A, grade de référence ingénieur, à temps complet dans les effectifs de Grand Besançon Métropole.

Cette création a un coût en année pleine de 65 K€.

Par ailleurs, au regard des contraintes opérationnelles de la DSI et avec le souci d'anticipation d'un départ à la retraite dans quelques mois d'un agent de l'équipe du Service Infrastructures (grade de directeur territorial), il est proposé de lancer le recrutement d'un ingénieur réseau.

De ce fait, il est soumis à validation la création d'un emploi d'ingénieur (ingénieur réseau) qui sera suivi par la suppression en 2026 du poste de directeur territorial susmentionné.

Le coût de cette opération sera neutre à terme pour la Collectivité.

Filière Cadre d'emploi ou métier	Cat.	Emplois ouverts	dont emplois à temps complet	Evolution	Emplois ouverts après évolution	dont emplois à temps complet
Emplois Fonctionnels		7	7		7	7
Directeur général adjoint	A	5	5		5	5
Directeur général des services	A	1	1		1	1
Directeur général des services techniques	A	1	1		1	1
Filière administrative		403	402		406	404
Administrateurs Territoriaux	A	6	6		6	6
Attachés Territoriaux	A	130	130	+2	132	132
Rédacteurs Territoriaux	B	130	129		130	129
Adjoints administratifs territoriaux	C	137	137		137	137
Filière animation		1	1		1	1
Adjoints territoriaux d'animation	C	1	1		1	1
Filière culturelle		111	83		111	83
Directeurs étab.ter.enseign. artistique	A	2	2		2	2
Conservateurs territor. de bibliothèques	A	3	3		3	3
Bibliothécaires territoriaux	A	1	1		1	1
Professeurs ter. enseignement artistique	A	44	36		44	36
Assistants Territ. Enseign Artistique	B	53	33		53	33
Assist.Ter.Conserv.Patrimoine&Biblio	B	6	6		6	6
Adjoints du patrimoine territoriaux	C	2	2		2	2
Filière médico-sociale		5	3		5	3
Infirmiers Terr. en Soins Généraux	A	2	2		2	2
Médecins territoriaux	A	2	1		2	1
Psychologues territoriaux	A	1	0		1	0
Filière Sociale		6	6		6	6
Assistants terr. socio-éducatifs	A	3	3		3	3
Conseiller Terr. socio-éd	A	1	1		1	1
Agents sociaux territoriaux	C	1	1		1	1
Agents ter.spécialis. écoles maternelles	C	1	1		1	1
Filière technique		546	542		548	544
Ingénieurs en chef territoriaux	A	9	9		9	9
Ingénieurs territoriaux	A	109	109	+3	112	112
Techniciens territoriaux	B	146	146	-2	144	144
Adjoints techniques territoriaux	C	52	51		52	51
Agents de maîtrise Territoriaux	C	230	227	+1	231	228
SOUS-TOTAL Budget Principal		1079	1044		1083	1048

En application du statut de la fonction publique, l'ensemble de ces emplois ont vocation à être pourvus par des fonctionnaires, conformément aux articles L311-1 à L311-3 du code général de la Fonction Publique.

Toutefois, et par dérogation à ce principe, dans l'hypothèse où le poste ne serait pas pourvu par un fonctionnaire, un agent contractuel pourra être recruté en application des articles L332-8 à L332-12 et

L332-14 du code général de la fonction publique et percevra une rémunération fixée en référence à un grade du cadre d'emploi défini pour le poste en recrutement, ainsi que le régime indemnitaire afférent dans les conditions prévues par les délibérations en vigueur.

Le recrutement de contractuels pourra ainsi intervenir après que les mesures de publicité réglementaires auront été engagées afin de pourvoir l'emploi par voie de mutation ou de détachement d'un fonctionnaire, ou de recrutement d'un lauréat du concours correspondant. A cet effet, il aura été procédé à une large publicité.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **Approuve la création d'1 emploi d'attaché à la Direction Economie Innovation et Territoire au sein de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole,**
- **Approuve la création d'1 emploi d'ingénieur, d'1 emploi d'agent de maîtrise et la suppression de 2 emplois de technicien au département urbanisme au sein de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole,**
- **Approuve la création d'1 emploi d'attaché au Service Aide aux Communes au sein de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole**
- **Approuve la création de 2 emplois d'ingénieur à la Direction des Systèmes d'Information au sein de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole.**
- **Approuve l'actualisation de la liste des emplois permanents pour tenir compte des créations et des recalibrages intervenant sur les budgets de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole,**
- **Autorise le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents au sein de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole, dans le cadre de la législation en vigueur et en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

**Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



Aurélien LAROPPE
Vice-Président

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon